DL 2026-022
21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260321-DL2026022-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY ;
Absents :
Absents représentés : Mme VEYER à Mme MOREAU, Mme CLAVEAU à Mme PICOT ;

Secrétaire de séance : M. ESNAULT

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 27	Votants : 29

Majorité

Élection des adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
CONSIDÉRANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire ayant constaté qu'une seule liste lui a été proposée, invite le Conseil Municipal à procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 03
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Liste de Madame Thérèse MOREAU : 26 (vingt-trois) voix

La liste de Madame Thérèse MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1ère adjointe : Madame Thérèse Moreau
- 2ème adjoint : Monsieur Gaston Guais
- 3ème adjointe : Madame Emmanuelle Clouet
- 4ème adjoint : Monsieur Frédéric Potin
- 5ème adjointe : Madame Catherine Chauvière

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Cyprien ESNAULT

Le Maire
Jonathan HOUILLOT